



Organisme intercantonal de certification  
Interkantonale Zertifizierungsstelle  
Organismo intercantonale di certificazione

# CERTIFICAT

L'Organisme intercantonal de certification - OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

**le cahier des charges du pain de seigle valaisan, enregistré comme appellation d'origine protégée (AOP), selon la décision du 30 septembre 2002 de l'Office fédéral de l'agriculture, modifiée par les décisions du 2 septembre 2005, du 6 avril 2011, du 27 mai 2014 et du 10 mars 2023;**

sont respectées par:

**Aligro Marché de gros  
Boulangerie ALIGRO  
Route des Ronquoz 100  
1950 Sion**

Ce certificat est délivré pour la production suivante :

**Pain de seigle valaisan AOP**

Ce certificat est valable jusqu'au 31 décembre 2026

No enregistrement OIC-SEI-UTI-1024-20061

Lausanne, le 08 octobre 2024

Organisme Intercantonal de Certification OIC

David Aeschlimann  
Président

Robin Zambaz  
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.

e-certificat

